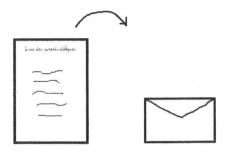
## Election des délégués de parents d'élèves

Chaque enseignant remet à chaque élève, deux enveloppes de couleur et deux listes de noms des candidats, les 2 parents votent.

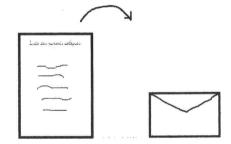
• <u>Pour voter au bureau de vote</u>, le jour de la permanence <u>le 13 octobre 2017 :</u> Il suffit de glisser la liste dans l'enveloppe de couleur et la mettre dans l'urne prévu à cet effet. *NE RIEN INSCRIRE SUR LE BULLETIN* sinon le bulletin sera nul.

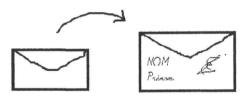


Pour voter par correspondance, il suffit de glisser la liste dans l'enveloppe de couleur (1), puis de glisser cette enveloppe dans une deuxième enveloppe avec au verso, votre nom, adresse et signature (2). (Possibilité de mettre les deux enveloppes, du père et de la mère, dans la même enveloppe, s'ils résident à la même adresse, avec les deux signatures).

1 -







Vous remettez l'enveloppe signée à l'école ou dans la boite aux lettres (ou par la poste) ou à l'enseignant de votre enfant.

4) Vous **votez en maternelle**, si vous avez des enfants scolarisés en maternelle, et **en élémentaire**, si vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés en élémentaire. Chaque enveloppe doit être rendue dans l'école correspondante, en maternelle pour les enfants en maternelle et en élémentaire pour ceux scolarisés en élémentaire.

